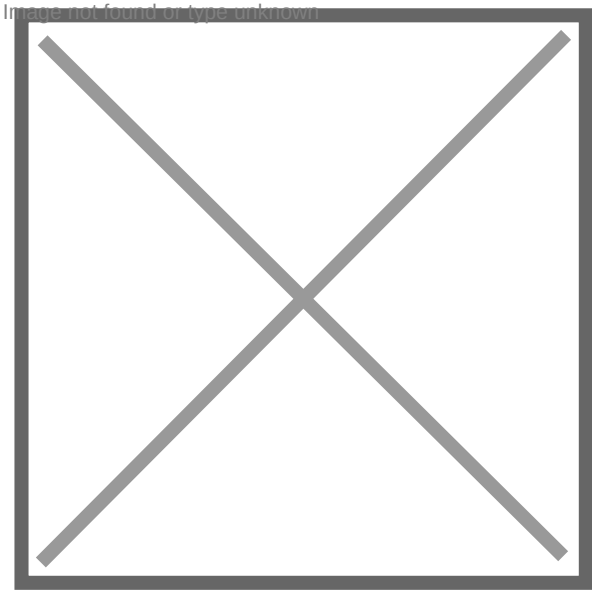




Partage des frais de route lors des dvh

Par **symed**, le **20/05/2011 à 22:44**

Bonjour, lorsque le juge ordonne le partage des frais de routes et que le parents visiteur fait tout les trajets, le parent gardien doit indemniser l'autre parent. Pour le calcul du remboursement étant donné les différents frais liés à l'utilisation du véhicule personnel, est-il juste de se baser sur le barème des indemnités kilométriques des impôts qui est le seul barème officiel. Existe-t-il un texte de loi ou une jurisprudence à ce sujet. Cordialement